



## bonjour à tous et à toutes

Par **emma10**, le **07/06/2009** à **20:27**

La situation que rencontre mon ami est pour moi particulière mais pour vous certainement pas inconnue

Il était en concubinage avec une personne, ils ont eu 3 enfants ensemble, au bout de plusieurs années à vivre sous le même toit "pour élever les enfants" mais chacun ayant sa vie personnelle, il a décidé de partir ne pouvant plus supporter une telle vie

Chose qu'il a faite, il y a un an et demie, un jugement a été rendu en octobre 2008 afin de fixer le montant de la pension alimentaire et les modalités du droit de garde et d'hébergement. Mais, car il y a un mais, son ex concubine le harcèle dès qu'il refuse de faire ce qu'elle a décidé: c'est à dire prendre les enfants quand ce n'est pas son week end, à savoir que travaillant près de chez elle, il va les voir au moins deux fois par semaine à la sortie de l'école, qu'il en prend régulièrement un, un soir en semaine, qu'il est toujours présent en cas de souci de santé ou scolaire.

Or, cette personne dès qu'elle apprend par les ouïes-dire que mon ami touche une prime de son travail, veut, réclame et exige qu'il lui reverse celle-ci. Chose, qu'il a faite l'an dernier, apportant même des sacs de courses devant chez elle quand il est parti pour que ses enfants puissent manger, il payait encore le loyer de la maison, ainsi que les factures edf/gdf et ce pendant 8 mois. Depuis le jugement, il paie régulièrement la pension alimentaire, les chaussures, le médecin, les vêtements, le centre aéré et respecte le jugement à la lettre. Son ex vient dorénavant faire scandale devant son domicile et détourne ses enfants de lui, de plus elle le harcèle de sms et le menace de ne plus lui donner les enfants.

Merci de nous renseigner sur la marche à suivre ou au moins sur les droits de mon ami afin que cesse ce harcèlement et le chantage aux enfants.

Merci de tout coeur